Les Trophées de l'Embarqué Embedded France - DGE

Réglement

1. Introduction

Les systèmes embarqués sont aujourd'hui enfouis dans la majeure partie des équipements du quotidien et concernent la quasi-totalité des secteurs d'activité : transport automobile et aéronautique, spatial, défense, santé, industrie, électronique grand public, télécommunications, agriculture… Le **logiciel embarqué** prend de plus en plus de place dans ces systèmes avec des **enjeux très importants d'intégration au matériel (hardware)** tout en respectant les contraintes très fortes auxquelles sont soumis ces systèmes désormais souvent connectés.

Embedded France organise **les Trophées de l'Embarqué** dans le cadre des Assises de l'Embarqué qu'elle organise avec le soutien de la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Economie et des Finances. Ceux-ci **récompensent et mettent en lumière les projets de quatre entreprises** ayant développé et mis en œuvre un ou plusieurs systèmes embarqués comportant une **composante logicielle prépondérante ou matérielle particulièrement innovante**.

2. Organisation du concours

Le concours est organisé par Embedded France, avec le soutien de la Direction Générale des Entreprises. Quatre trophées seront décernés aux entreprises lauréates :

- Trophée de l'Embarqué critique, récompense le projet qui a su le mieux assurer la sûreté et la robustesse du système développé, sur le plan du matériel **et** du logiciel, face à de fortes contraintes d'environnement.
- Trophée de l'Embarqué IoT Industrie & Services, récompense le projet de système connecté le plus innovant pour l'industrie ou les services.
- Trophée de l'Embarqué pour la santé et l'aide aux personnes, récompense le projet le plus innovant dans ces domaines.
- Trophée des Technologies de l'Embarqué, récompense les outils et composants les plus innovants pour le développement de logiciels embarqués.

*Depuis 2020, Embedded France remet un trophée à un projet étudiant choisi parmi ceux développés au sein des écoles d'ingénieurs et universités. En 2027, aux XIXè Assises de l'Embarqué, le trophée étudiant est remplacé par le **challenge AIDGE** dans lequel 30 équipes issues de 14 écoles et universités vont s'affronter !*

3. Inscription

Ce concours est ouvert aux projets finalisés au cours des deux dernières années.
- Un projet est considéré comme finalisé s'il est au minimum en phase de prototypage industriel, c'est-à-dire en phase de tests avancés, bien au-delà du démonstrateur, avec plus de 90 % des fonctionnalités opérationnelles. Chaque entreprise a la possibilité de présenter deux projets au maximum. Dans ce cas, elle complétera un dossier par projet.

Pour participer au concours, il convient de remplir et transmettre le dossier de candidature disponible sur le site web assisesdelembarque.fr . Ce dossier de candidature devra être retourné sous format électronique (non manuscrit) à l'adresse email suivante, le **1er décembre 2026** au plus tard (les dossiers seront considérés comme reçus après le renvoi d'un accusé de réception) :

Embedded France
trophees@embedded-france.org
Cendrine Barruyer
06 61 84 53 70

Remarque : Les entreprises sont invitées à joindre au dossier une plaquette de présentation de leurs activités ou tout autre document que celles-ci jugeront utile pour la compréhension de leur activité et du produit / service présenté. Ces documents devront être transmis par courrier électronique (trophees@embedded-france.org).

4. Déroulement

Les dossiers seront analysés puis qualifiés par le jury.
La remise des prix aura lieu lors des **Assises de l'Embarqué, le 26 janvier 2027** au Ministère des Finances à Bercy.
La date et l'heure de remise seront confirmées sur le site web www.embedded-france.org/.
Deux communiqués présentant les projets des entreprises et projets nommés, puis les projets des lauréats, seront diffusés à la presse.

5. Critères

Les principaux critères de sélection seront :
- Caractère innovant des services apportés par le système.
- Prise en compte de critères de développement durable (énergie, CO2, impact sur le cycle de vie du produit)
- Caractère innovant de l'ingénierie logicielle (technologie, architecture, IA embarquée, maintenabilité,…) et prise en compte de l'intégration matériel/logiciel
- Méthodologie, respect des standards et des normes
- Niveau des contraintes (safety, cybersécurité embarquée, …) et prise en compte de ces contraintes (matériel et logiciel)
- Partenariat R&D (transfert, bourse CIFRE, thésard, post-doc, stagiaire…)
- Réussite économique (clients majeurs, évolution de CA, effectif, part de marché, export, partenaires économiques).

Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

6. Engagement des candidats

Tout participant au concours s'engage à :

- S'assurer qu'il a l'autorisation du détenteur de la propriété intellectuelle de communiquer sur son produit, si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle.
- Ne pas communiquer dans son dossier d'informations de caractère confidentiel.
- **S'il est lauréat, de participer à la remise des prix ou se faire représenter lors de la remise des trophées**.
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et les décisions du jury.
- Accepter le prix sous sa forme attribuée.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images sur des supports papier et électroniques et les caractéristiques de leur projet, ainsi qu'à la presse. Ils renoncent pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion des photographies et vidéos pouvant être prises à l'occasion de la remise des prix.
Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations communiquées auprès d'Embedded France.
La participation au concours implique une acceptation sans réserve du présent règlement.

7. Engagement du jury

Le jury sera composé de professionnels.
Il s'engage à examiner et traiter les dossiers en toute neutralité, les délibérations sont confidentielles.
Les personnes ayant à prendre connaissance des dossiers sont tenues au secret professionnel le plus strict et auront préalablement signé un engagement de confidentialité.
Le jury n'a pas l'obligation de motiver ses décisions. Ces dernières sont sans recours.
En cas de force majeure, Embedded France se réserve le droit de reporter ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent dans ce cas toute réclamation ou demande de dédommagement.

Ce règlement est disponible sur www.embedded-france.org.

8. Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : **1er décembre 2026**
Remise des trophées pendant les Assises de l'Embarqué à Paris prévues le 26 janvier 2027 (modalités définitives confirmées sur le site web www.embedded-france.org)

En partenariat avec

Avec le soutien de nos sponsors :

Pour plus d'informations :
www.embedded-france.org

Embedded France - Chez Numeum- 22/ 28 rue Joubert - 75009 Paris - Cendrine Barruyer Tél : 06 61 84 53 70. cbarruyer@embedded-france.org